



## Augmenter les chances de locations / mettre fin à un bail

Par **SkyDamante**, le **09/10/2013** à **14:40**

Bonjour à tous.

Moi et ma compagne cherchons un appartement à louer depuis maintenant plusieurs mois. Comme nous sommes jeunes et que nous touchons peu de revenus (1600e à nous deux) nous sommes peu retenus. Ce qui est dommage, vu qu'étant étudiants et travaillant à mi-temps, nous touchons 380 euros de bourse et 300 euros d'apl si on avait un appart, donc au total 2280e ... Ma première question est : comment augmenter nos chances de trouver un appartement dans ces conditions ? Sachant que mes parents se portent garants et qu'ils ont plus de 3 fois le loyer minimum.

Mes parents sont également propriétaires de deux appartements, qui sont déjà loués. Le premier est loué à des gens avec lesquels on ne s'entend pas, et avec lesquels on a eu beaucoup de problèmes (notamment le paiement du loyer, même si maintenant ils sont à jour). Et le deuxième est loué à des gens super, dont il n'est pas question de se séparer. Ma question est donc la suivante : est-il possible de mettre fin à un bail (sur 3 ans, il en reste encore deux) pour mettre de la famille dedans ? (il me semble qu'il y a une loi là-dessus, mais n'y connaissant pas grand chose ...) et si oui dans quelles circonstances ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **janus2fr**, le **09/10/2013** à **14:54**

Bonjour,

Un bailleur peut donner congé à son locataire pour reprise pour habiter ou y loger un proche (donc un enfant).

Mais le congé ne peut être donné qu'à l'échéance du bail (donc tous les 3 ans si bail vide) et avec un préavis de 6 mois.

Par **SkyDamante**, le **09/10/2013** à **16:21**

Bonjour, merci pour votre réponse rapide. On vient de nous refuser à nouveau un

appartement,c'est déjà le troisième et je commence à désespérer ...